



L'Actu sanitaire Faune sauvage n°5

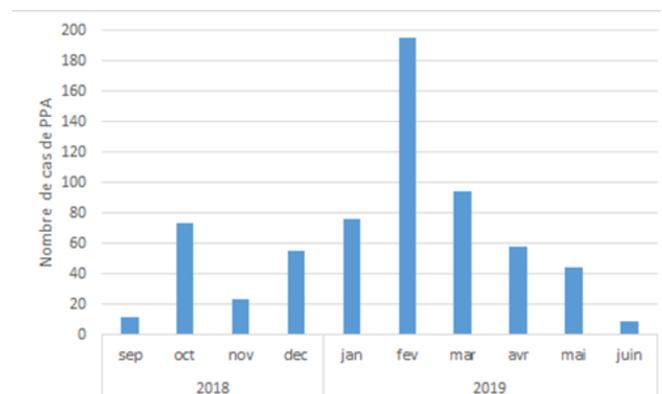
Septembre 2019

SITUATION DE LA PESTE PORCINE EN BELGIQUE (05/08/2019)

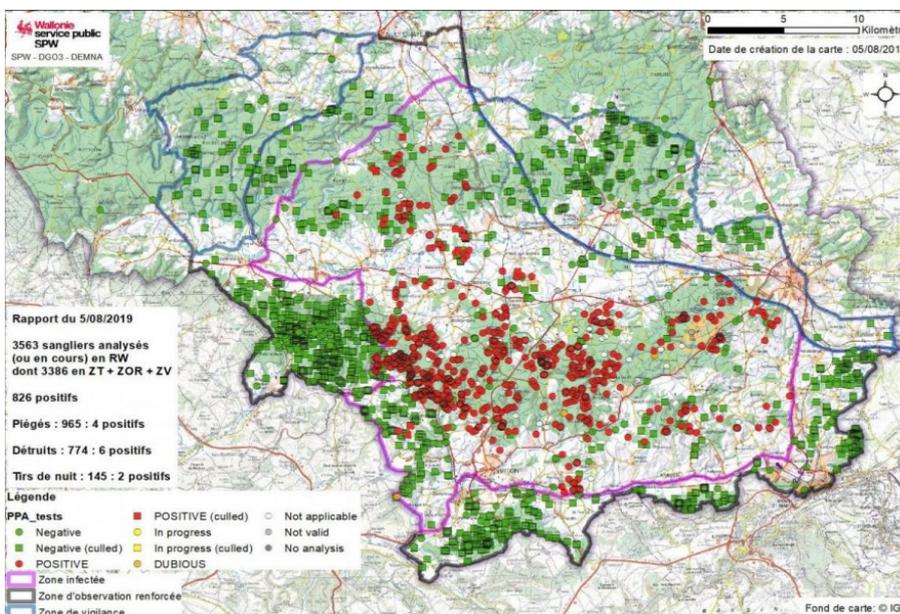
SITUATION EN BELGIQUE

Du 13/09/2018 au 05/08/2019, **826 sangliers se sont révélés positifs au virus de la Peste Porcine Africaine (PPA)**, parmi les 3 563 sangliers échantillonnés.

Depuis février 2019, il a été constaté une réduction du nombre de sangliers positifs retrouvés morts ou abattus par les autorités sanitaires. Il convient toutefois de rester vigilant concernant cette diminution.



Nombre mensuel de sangliers positifs découverts en Belgique depuis septembre 2018



Localisation des sangliers prélevés en Belgique du 13/09/2018 au 29/07/2019



SITUATION EN FRANCE

• Surveillance événementielle

Mise en place d'un dispositif de surveillance renforcée des sangliers en France depuis la déclaration des premiers cas chez des sangliers en Belgique.

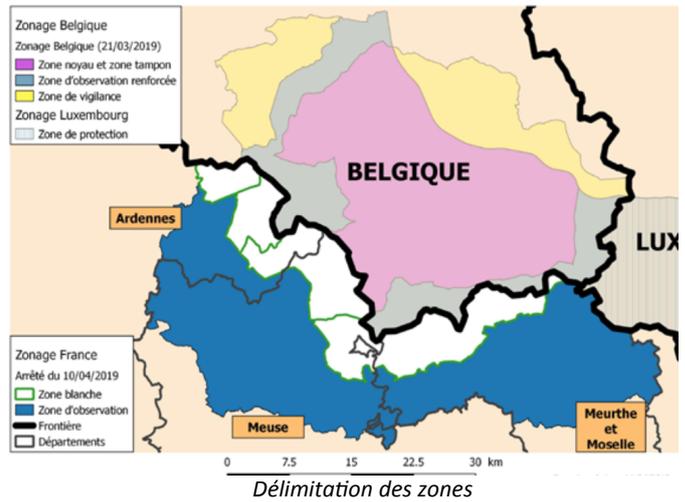
Création d'une « zone blanche » au niveau de la frontière avec la Belgique, devant être vide de sangliers afin de réduire le risque d'introduction de la maladie sur le territoire.

Du 16/09/2018 au 01/08/2019, **377 cadavres de sangliers ont ainsi été signalés en France** avec plus de signalements dans les départements frontaliers et 352 testés dans le cadre du réseau SAGIR. **Toutes les analyses de recherche de PPA étaient négatives.**

- **Surveillance programmée**

Surveillance mise en place à partir du 18/02/2019 : un échantillon de 20% des sangliers abattus dans la zone blanche a été analysé.

Depuis cette date, 42 sangliers ont été analysés dans ce cadre. Pas de résultats positifs à ce jour.



SONDAGE SÉROLOGIQUE FAUNE SAUVAGE 2018/2019

Le suivi sanitaire du gibier, un outil utile pour tous

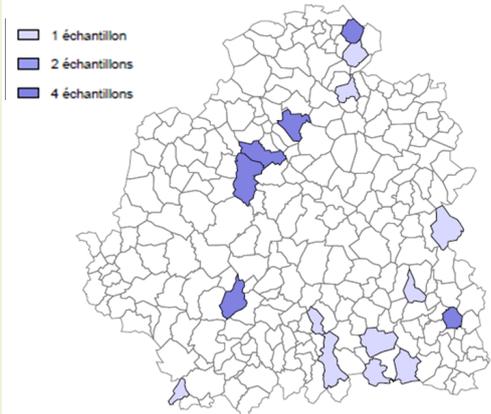
Comme vu dans les numéros précédents, depuis 2010, le GDMA de l'Indre et la Fédération Départemental des Chasseurs de l'Indre, avec le soutien de leurs partenaires respectifs, le Laboratoire Départemental d'Analyses, l'ONCFS et la DDCSPP ont souhaité établir au niveau départemental une surveillance annuelle de la faune sauvage.

Bilan du sondage 2018/2019

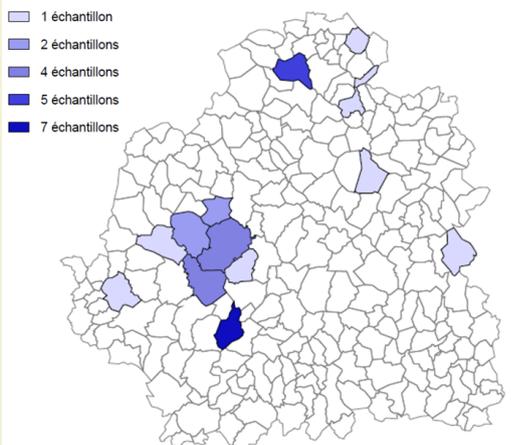
Durant la saison de chasse 2018/2019, ce sont les cerfs élaphe et les chevreuils qui ont été analysés.

Au total 99 prélèvements de sang ont été effectués sur l'ensemble du département dont 58 prélèvements (58.6%) ont pu être exploités (cartes ci-contre).

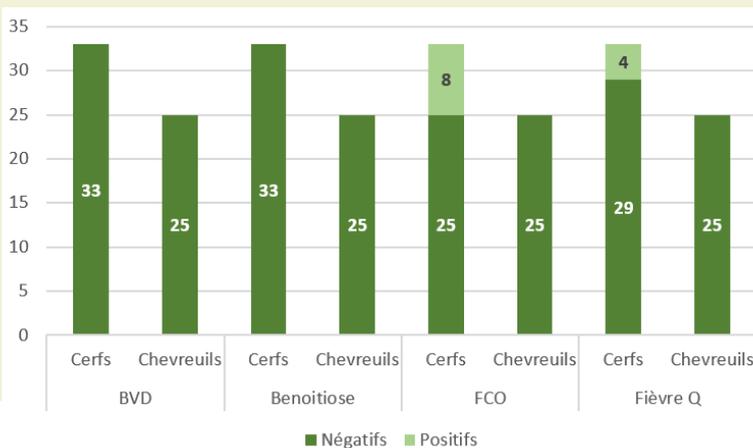
- ◆ D'après les résultats, l'état sanitaire du cerf élaphe et du chevreuil semble satisfaisant pour les maladies recherchées.
- ◆ Prévalence inexistante concernant la BVD et la Besnoitiose, maladies ayant des impacts économiques importants dans les élevages bovins.
- ◆ Prévalence faible (12.12%) concernant la fièvre Q. Pour rappel, cette maladie est responsable d'avortements dans les élevages et est transmissible à l'Homme.
- ◆ Enfin, concernant la FCO, on constate cette année un retour de résultats séropositifs avec une prévalence de 24%. Un point plus détaillé sur cette maladie est fait en page 4.



Répartition des prélèvements exploitables chez le chevreuil durant la saison de chasse 2018/2019



Répartition des prélèvements exploitables chez le cerf durant la saison de chasse 2018/2019



Pour la saison de chasse 2019/2020, l'étude portera de nouveau sur le cerf élaphe et le chevreuil.

ARRIVÉE DE LA MYIASE WOHLFAHRTIA DANS LE DÉPARTEMENT

Découverte en 2012 dans la Vienne, son extension s'est accélérée dans les départements limitrophes ces dernières années : Vienne, Haute-Vienne et Charentes.

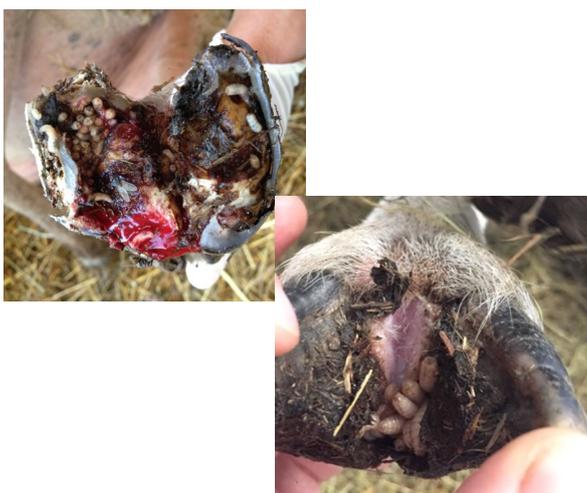
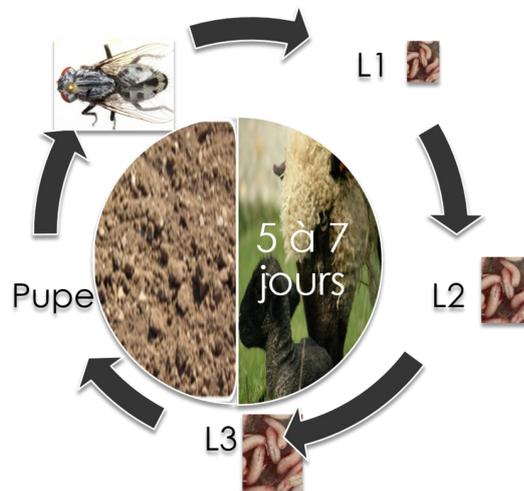
Dans l'Indre, depuis l'été dernier, des cas ont été recensés !

DESCRIPTION DE LA MALADIE

Les myiases à *Wohlfahrtia* sont dues aux larves de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*.

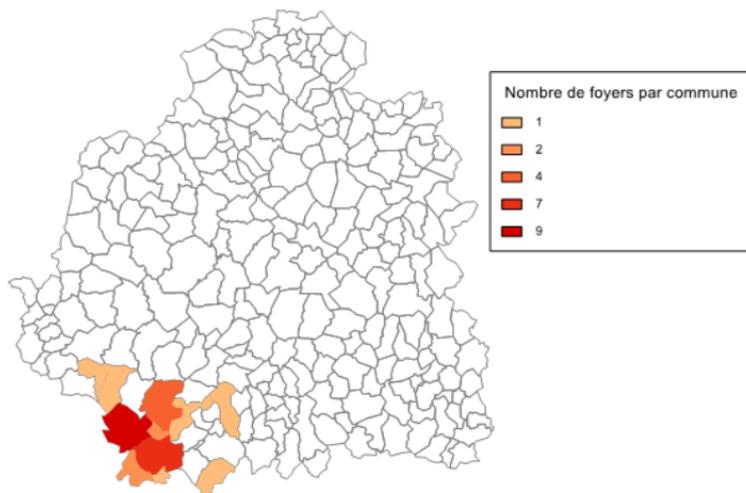
Ces myiases se caractérisent par leur localisation à des zones délainées et humides : vulve, espaces interdigités, conduits auditifs,...

La mouche se pose sur l'animal et pond directement des larves d'environ 1 à 1,5 cm. Ces dernières creusent des canaux profonds dans les tissus afin de se développer. Les animaux les plus touchés sont les ovins mais des cas ont également été observés dans le département sur des bovins et des porcins.



Conséquences de la myiase sur les ovins

Foyers de myiases identifiés dans l'Indre au 25/07/2019 (déclaratif)



FACTEURS FAVORISANT LES MYIASSES

Les conditions climatiques (température et humidité) vont influencer sur l'éclosion des pupes. Cela explique les attaques de myiase pendant la période estivale (juin à septembre).



En cas de suspicions sur la faune sauvage, merci d'informer le GDMA (02.54.08.13.80). Des prélèvements de larves peuvent être effectués afin de valider l'identification de la mouche.



crédit photo : CDAAS de la Haute-Vienne

Mouche *Wohlfahrtia magnifica*

RÉÉMERGENCE DE LA FCO SÉROTYPE 8

EVOLUTION DE LA FCO DANS LA FAUNE SAUVAGE

Concernant la prévalence de l'infection au virus de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) (très élevée dans la population de cerfs élaphe avec près de la moitié des animaux ayant été au contact du virus en 2010/2011), nous constatons une situation sanitaire naturellement améliorée depuis 2014 : plus de 90% des animaux ont eu des résultats négatifs durant les deux dernières saisons de chasse. Pour rappel, ce virus avait fortement diffusé au cours de l'été 2008 (plus de 40% des animaux séropositifs entre 2010 et 2012) et est réapparu durant l'hiver 2015/2016 en France.

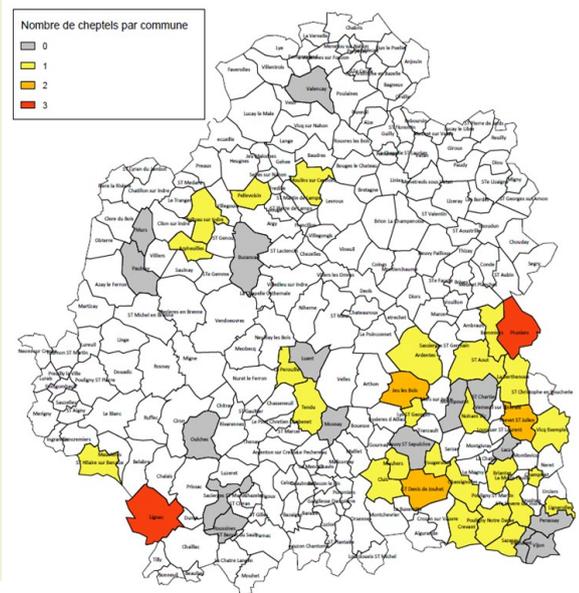
Au vu du retour de la FCO dans les élevages du département durant l'hiver, une recherche sur la faune sauvage a été relancée cette année sur le cerf élaphe et le chevreuil. Les résultats montrent une prévalence de plus de 20% ce qui démontre que le virus a bien circulé dans la faune sauvage.

En parallèle, des études ont été menées par l'ONCFS afin d'étudier cette maladie au sein de la faune sauvage. Le but étant de mieux comprendre le rôle des cerfs dans la diffusion de la maladie. Les conclusions de cette étude montrent que le cerf n'a pas joué de rôle dans la diffusion de la FCO et n'a pas été en mesure de maintenir la circulation de ces souches sur le long terme.

Situation dans les élevages bovins du département

Depuis décembre 2018, plusieurs éleveurs observent des veaux avec des symptômes neurologiques et des troubles du comportement tels que des jeux de langue, des veaux incapables de téter seuls. Certains veaux sont nés aveugles ou avec des malformations du crâne.

Afin de confirmer le diagnostic, des prélèvements ont été réalisés sur les veaux nouveaux nés présentant des signes. A ce jour, 84 veaux ont été testés dont 45 se sont avérés positifs à la FCO sérotype 8 soit plus de 53% des animaux testés. La carte ci-contre détail les lieux de prélèvements dans le département.



DÉCLARATION DES SUIDÉS

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès du GDMA au 02.54.08.13.80

Détenteurs de porcs et de sangliers

Déclaration OBLIGATOIRE



GDMA de l'Indre
4 rue Robert Mallet-Stevens - BP 501
36018 CHATEAUROUX
02 54 08 13 80
contact@gdma36.fr
www.gdma36.fr

CONTACTS



FDC de l'Indre
46 bd du Moulin Neuf - BP 12
36001 CHATEAUROUX Cedex
02 54 22 15 98
fdc36@chasseurdefrance.com
www.chasseursducentre.fr/fdc36